

Conseil Municipal
Compte rendu de la séance publique du 24 novembre 2017

Date de convocation : 20 / 11 /2017



L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre novembre, à 20 h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude THEVENOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient Présents : Jean-Claude THEVENOT, Jean-Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Jean-Claude FERRAND, Eliane PARTY, Corinne BACH, Denis GUYON, Valérie MAUCELLI, Corinne BRAMAS, Jean-Hubert PERNIN.

Absents excusés : Rémy JOANNAS, Chantal CASSECUELLE (Pouvoir à Valérie MAUCELLI), Patrick DEBOST (Pouvoir à Jean Claude THEVENOT).

Etai(en)t absent(s):

Secrétaire élu (e) : Valérie MAUCELLI

Votants : 12

Le compte-rendu de la séance du 27 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

✓ *Décision Modificative 3*

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote la décision modificative suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6411 PERSONNEL TITULAIRE		13 000.00 €		
D 6413 PERSONNEL NON TITULAIRE		10 000.00 €		
D 6451 COTISATIONS URSSAF		10 000.00 €		
TOTAL D 012 CHARGES DE PERSONNEL		33 000.00 €		
R 6419 REMB REMUNERATION PERSONNEL				13 000.00 €
TOTAL R 013 ATTENUATION DE CHARGES				13 000.00 €
R 7482 DROITS DE MUTATION				20 000.00 €
TOTAL R 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				20 000.00 €
TOTAL		33 000.00 €		33 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2031-39 VOIRIE COMMUNALE	8 000.00 €			
TOTAL D20 IMMOS INCORPORELLES	8 000.00 €			
D 2152-39 VOIRIE COMMUNALE		8 000.00 €		
TOTAL D 21 IMMOS CORPORELLES		8 000.00 €		
TOTAL	8 000.00 €	8 000.00 €		

✓ *Modification du tableau des Emplois*

L'autorité territoriale explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

VU le dernier tableau des emplois au 27 janvier 2017,

Monsieur le Maire explique que le poste d'adjoint administratif ouvert le 27 janvier 2017 l'a été pour le recrutement d'un agent contractuel au titre des communes de moins de 1000 habitants.

Or, non seulement la population de la commune atteindra certainement dans un avenir proche le nombre de 1000 habitants, mais l'expérience a prouvé au cours de l'année écoulée qu'il est nécessaire d'avoir un agent à demeure pour suppléer le poste de secrétariat de mairie.

Aussi Monsieur le Maire soumet au conseil la création d'un poste d'agent à temps non complet à raison de 8 h par semaine et propose le recrutement sur un grade d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois tel que ci-dessous à compter du 1^{er} décembre 2017,

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET au 1^{er} décembre 2017

Emplois	Nombre	Cadres d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service Administratif Secrétaire de Mairie < 2000 ha	1	Cadre d'emploi des Attachés, des Rédacteurs et des Adjoints Administratifs
Service Technique Agent polyvalent	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques
Service Social Agent des Ecoles	1	Cadre d'emploi des ATSEM

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET Au 1^{er} décembre 2017

Service Technique Ouvrier Polyvalent	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 28 h /semaine
Service Technique Entretien + interclasse	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 31 h/semaine
Service Scolaire Restaurant scolaire Garderie Périscolaire	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques 33 h 05 minutes annualisées (26h17 hebdomadaires)
Police municipale	1	Cadre d'emploi des Gardes Champêtres 7 h / semaine
Service Social et scolaire Agent des écoles et Interclasse	1	Cadre d'emploi des ATSEM 20 h 40 minutes annualisées (16h13 hebdomadaires)
Service Administratif Agent administratif et comptable	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs 8 h / semaine

Autorise le Maire à procéder à la déclaration de vacances de poste et à prendre toutes dispositions relatives au recrutement.

✓ *Subvention Bâg'évasion*

Monsieur le Maire donne le détail des journées enfants au centre de loisirs Bâg'évasion pour le 3^{ème} trimestre 2017 et rappelle le montant de la participation communale.

Après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité vote une subvention de 742 € correspondant à la participation communale pour le 3^{ème} trimestre 2017.

✓ *Résiliation de Bail : T4 Sud 20 Rue condamnale*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des locataires de l'appartement T4 Sud situé 20 rue condamnale et qui donnent leur dédite pour le 30 novembre 2017.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité résilie le bail de l'appartement T4 Sud à compter du 30 novembre 2017.

✓ *Tarifs et Redevances communales au 1^{er} janvier 2018*

Réviser les tarifs de location de salles comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2018

Descriptif des salles	Type de Manifestation	Particuliers de la commune	Personnes et sociétés extérieures à la commune
Salle 37 Grande Rue	A la journée	40 €	60 €
	Réunion Association	- €	40 €
Petite salle (SP)	Réunion	40 €	70 €
Grande salle (SP)	Réunion	80 €	120 €
Petite salle et cuisine (SP)	weekend	195 €	290 €
Ensemble des Locaux (SP)	Weekend	290 €	425 €
Exposition vente - Samedi dimanche et jours fériés	Par jour		230 €
Bureaux (SP)	Par jour		60 €

Forfait vaisselle : 30 €

Réviser le tarif des redevances d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

- Emplacement de Taxi : 50 € annuels

Pour les commerces :

- Redevance fixe annuelle : 20 €
- Emprise au sol (Terrasse, rôtisserie, étalage...) ajouter 1 € par mètre linéaire

Pour toute occupation de moins d'un mètre linéaire, seule la partie fixe est due.

- Place du Jeu de l'Arc et Lavoir pour particuliers : 125 € par jour d'utilisation
- Droit de place Camion Vente alimentaire ambulante : 50 € /mensuel

- Droit de place camion outilleurs : 50 €

-

Réviser la location horaire pour l'activité régulière d'une association dans une salle communale – Les tarifs sont applicables à compter du

Du 1^{er} avril au 30 novembre 3.20 € de l'heure

Du 1^{er} décembre au 31 mars de l'année suivante 5.25 € de l'heure (au choix de l'association)

La salle polyvalente est gratuite pour les assemblées générales départementales d'associations ou de groupements.

Pour les associations ayant leur siège social à Bâgé-le-Châtel :

- 4 mises à disposition gratuites des salles communales pour l'organisation de manifestations
- Gratuité des salles pour les réunions

- ✓ *SIEA : Instauration du principe de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour chantier(s) provisoire (s)*

Monsieur le Maire fait part de la parution au Journal Officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transports et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électriques et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2016 permettant d'escompter en 2017 une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au conseil :

- ❖ De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- ❖ d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recette au fur et à mesure qu'auront été constatées des chantiers éligibles à ladite redevance.

- ✓ *Projets investissement 2018*

Achat de matériel pour la salle polyvalente : charriot porte assiette et percolateur 50 tasses
Ecole maternelle : 2 tabourets à roulettes réglables en hauteur pour les ATSEM
Devis Entreprise Brunier pour peinture du lavoir : 3 098.89

Devis entreprise Quivet pour démolition WC publics Place du Jeu de l'Arc : 4 792.80 € sur lequel doit se rajouter de menus travaux place du 19 mars 1962, ainsi que le concours d'un huissier pour les travaux de démolition place du jeu de l'Arc

Devis 2AS pour bandes podotactiles et marquages au sol Place de l'Eglise : 3 551.52 €

Devis entreprise ROUX pour organigramme des clés : 2 760 €

Entreprise DEGATA : Finition des travaux accessibilité de l'Ecole

Réfection de la Rue Pré Châlon : devis de 26 960.54 € - en attente

Présentation d'un plan d'aménagement pour le parking pour des locataires du 20 rue condamnable.

✓ 8 – Questions diverses

Monsieur le Maire :

- Fait le point sur les dépenses d'investissement réalisées à ce jour (lavoir, école, voirie...)
- Donne lecture du montrant prévisionnel du dégrèvement de la Taxe d'habitation sur les 3 années à venir soit 124 129 283 € à ce jour.
- Donne le compte rendu de la réunion entre Safège et Polen' concernant le démarrage des travaux de réhabilitation du réseau assainissement. Les travaux débuteront mi-février pour se terminer fin mai.
- Informe le conseil sur l'échange franco brésilien en cours à la Maison Familiale de Bâgé-le-Châtel
- Donne le compte rendu de la réunion du SIVU qui a eu lieu le 8 novembre. La sirène sur le toit de la mairie a été coupée définitivement. Elle sonnera uniquement lors des manœuvres ou en cas d'urgence absolue.
- Précise que la cotisation au SIEA pour l'année écoulée se monte à 14 380.76 €
- Fait part de la demande de reprise de voirie et réseaux par le syndicat des copropriétaires du lotissement Strafay 1. Concernant la reprise de « Le clos Benoit Perrat » (ou lot Strafay 2) la demande est en cours.

Le CCAS est remercié pour le versement de la somme récoltée et versée pour l'opération Brioches

Réunion du conseil d'école : Un questionnaire a été remis aux parents concernant le devenir des TAPS. A savoir leur maintien ou leur suppression. Si toutefois ils étaient maintenus pour la rentrée 2018, ils seront payants.

Monsieur DA COSTA, 3^{ème} Adjoint,

Expose au conseil l'étude qu'il a réalisé sur le projet éclairage public et ses différentes phases aussi bien à l'extinction en fin de soirée qu'au rallumage en fin de nuit, ainsi qu'un tableau de calcul des coûts qui pourraient être économisés sur une année. (Etude jointe – annexe 1)

Il montre également les décorations de Noël réalisées conjointement avec des Membres du Conseil Municipal, ainsi qu'un bénévole.

Monsieur Thevenot félicite M. DA COSTA pour le travail réalisé d'une part sur l'éclairage public, et d'autre part sur les décorations de Noël. Il félicite également les personnes ayant pris part à la fabrication des décorations.

La pose des décorations interviendra le samedi 2 décembre. Rendez-vous est pris à 9 h 30.

CCAS : Mme Party précise que 9 colis de Noël d'une valeur de 30 € seront confectionnés. Un bon d'achat de 30 € sera remis aux personnes qui n'ont pu se déplacer aux repas des Anciens pour cause de maladie. Monsieur Thevenot précise que cette mesure est exceptionnelle et n'a pas forcément vocation à être reconduite l'année prochaine.

Le repas des anciens 2018 se déroulera le samedi 14 avril.

Jean Louis MALATERRE, 1^{er} Adjoint, suit les réunions du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). L'objectif fixé serait une réalisation pour fin 2019.

Commission sport de la Communauté de Communes : Un point a été fait sur les équipements sportifs.

Prochain conseil Municipal le 21 décembre à 19 h 30.

La séance est levée à 23 h 40